

Informations de base	
2013/2658(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les services financiers: absence de progrès au sein du Conseil et retard de la Commission pour l'adoption de certaines propositions Subject 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	BARNIER Michel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/06/2013	Débat en plénière		
13/06/2013	Décision du Parlement	T7-0276/2013	Résumé
13/06/2013	Résultat du vote au parlement		
13/06/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2658(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/7/12825

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0304/2013	11/06/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0276/2013	13/06/2013	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2013)626	15/11/2013	

Résolution sur les services financiers: absence de progrès au sein du Conseil et retard de la Commission pour l'adoption de certaines propositions

2013/2658(RSP) - 13/06/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 483 voix pour, 27 contre et 55 abstentions, une résolution déposée par la commission des affaires économiques et monétaires sur les services financiers (absence de progrès au sein du Conseil et retard de la Commission pour l'adoption de certaines propositions).

Convaincu que le succès des réformes structurelles financières est une condition préalable à la croissance et à l'emploi dans l'Union européenne, le Parlement estime que **les propositions pendantes de la Commission sur les services financiers doivent être adoptées rapidement**, en évitant de retarder l'entrée en vigueur de la législation pertinente. Il exprime sa volonté de terminer les premières lectures sur au moins toutes les propositions de la Commission relatives aux services financiers qui sont actuellement sur la table **avant la fin de la législature au printemps 2014**.

Le Parlement rappelle qu'il a clairement démontré sa capacité à traiter rapidement les propositions législatives de la Commission relatives aux services financiers et ce, dans un laps de temps très court, par exemple dans le contexte de [Solvabilité II](#) et de la révision du [règlement MiFID](#).

La Commission est invitée à :

- accélérer ses travaux sur les initiatives législatives en suspens qu'elle a annoncées ces dernières années, en particulier : i) sa proposition relative à la directive concernant le **droit des titres** qui enregistre à présent un retard de plus de deux ans ; ii) la révision en suspens de la directive concernant les **services de paiement** dans le marché intérieur ; iii) une proposition sur les **fonds du marché monétaire** ;
- présenter les propositions de révision complète de la directive 2002/87/CE relative aux **conglomérats financiers**, maintenant que les négociations sur la DAFP IV (exigences en matière de fonds propres) et sur le MSU (mécanisme de surveillance unique) sont terminées ;
- adopter rapidement ses propositions sur un projet de règlement établissant un **mécanisme de résolution unique** et sur le suivi des recommandations du groupe d'experts de haut niveau Liikanen sur la réforme structurelle bancaire ;
- présenter des propositions à temps, afin que le Parlement puisse les examiner durant la législature actuelle, sur les **régimes de garantie des assurances** et sur un **cadre pour le redressement et la résolution des établissements financiers non bancaires**, notamment un cadre applicable, au moins, aux grands groupes d'assurance transfrontaliers et à ceux qui ont une activité importante dans les secteurs non traditionnels et ne relevant pas de l'assurance.

Le Conseil est pour sa part invité à :

- rouvrir les négociations sur les [systèmes de garantie des dépôts \(SGD\)](#), qui sont d'une importance cruciale et présentent un intérêt direct pour les citoyens de l'Union européenne ; la nécessité d'une adoption rapide de cette proposition a récemment été confirmée par la crise chypriote ;
- adopter une position sur les [systèmes d'indemnisation des investisseurs \(DSII\)](#) afin de permettre l'ouverture des négociations sur une question qui vise à renforcer la protection de l'investisseur individuel ;
- finaliser la [révision du règlement MiFID](#), de sorte que les propositions de la Commission puissent être adoptées avant les élections européennes de mai 2014 ;

- arrêter une position dès que possible sur la [proposition de directive](#) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des défaillances bancaires et d'entreprises d'investissement;
- poursuivre ses travaux sur la proposition relative aux [dépositaires centraux de titres \(DCT\)](#) pour permettre l'ouverture rapide des négociations avec le Parlement et la Commission en vue d'une mise en œuvre rapide avant l'introduction de Target2Securities;
- clarifier les critères sur lesquels le choix de traiter ou non les dossiers a été opéré, et d'expliquer comment les interdépendances entre les dossiers ont été prises en compte;
- préciser comment il s'emploie à réunir les ressources nécessaires et à améliorer la fluidité et l'efficacité de la transition d'une présidence à l'autre;
- prendre ses responsabilités politiques et à adopter des positions au vote à la majorité qualifiée comme prévu par les traités.

Le Parlement rappelle enfin l'engagement de la Commission d'entreprendre d'ici la fin de son mandat **une étude consistant à évaluer les incidences cumulées de toute la législation de l'Union sur les marchés financiers** qui a été proposée, adoptée et mise en œuvre dans l'Union depuis le début de son mandat. Il demande que le processus soit lancé dès que possible et considère que l'étude devrait également porter sur les effets de l'absence d'union bancaire dans les différents États membres, y compris les effets sur la dette souveraine.